Insee Première

N° 1587

Mars 2016

Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié

La France compte 1,3 million d'associations actives en 2013. Elles interviennent principalement dans quatre domaines : le sport, les loisirs, la culture et la défense de causes, de droits ou d'intérêts.

Seulement 12 % des associations emploient des salariés, le plus souvent un ou deux. La majorité des salariés des associations se concentre dans l'action sociale, humanitaire ou caritative, l'hébergement social ou médico-social et la santé. Par ailleurs, du personnel mis à disposition par d'autres organismes concourt souvent à l'activité des associations employeuses de l'enseignement et de la formation. Au total, le travail salarié effectué dans les associations représenterait 7 % de celui réalisé dans l'ensemble de l'économie, en équivalent temps plein.

Les bénévoles interviennent dans l'ensemble des domaines d'activité et dans la quasi-totalité des associations, même employeuses. Le volume de travail qu'ils y consacrent correspondrait à 680 000 emplois en équivalent temps plein.

Évaluées au total à 104 milliards d'euros, les ressources financières sont très concentrées dans les associations employeuses, en particulier dans l'action sociale, humanitaire ou caritative, l'hébergement social ou médico-social, la santé et l'enseignement. Elles résultent essentiellement de recettes d'activité, d'origine privée ou publique.

Lise Reynaert, Aurélien d'Isanto, division Enquêtes thématiques et études transversales

En 2013, la France compte 1,3 million d'associations actives *(sources ; figures 1 et 2)*. Près de la moitié d'entre elles interviennent principalement dans le domaine du sport (24 %) ou dans celui des loisirs (22 %). Viennent ensuite les associations culturelles (18 %), puis celles de défense de causes, de droits ou d'intérêts (17 %).

Seules 12 % des associations emploient des salariés

L'essentiel des associations s'appuie uniquement sur des bénévoles *(définitions)* pour mettre en œuvre leur action. Seules 12 % d'entre elles, soit 161 000, emploient des salariés *(figure 1)*. Le recours au salariat est rare dans les loisirs et la défense de causes (autour de 5 % des associations y recourent) et plus élevé dans l'action sociale, humanitaire ou caritative, l'enseignement et la gestion de services économiques (20 à 30 %). L'hébergement social ou médico-social se distingue par un recours très fréquent (plus de 80 %).

De ce fait, la répartition des associations employeuses par domaine d'activité diffère sensiblement de celle de l'ensemble des associations *(figures 2 et 3)*. Ainsi, les loisirs et la défense de causes, de droits ou d'intérêts représentent 39 % des associations, mais seulement 16 % des associations employeuses. À l'inverse, l'action sociale, l'enseignement et l'hébergement social ou médico-social regroupent 13 % des associations, mais 30 % des associations employeuses. La majorité des associations

1 Nombre d'associations en 2013 selon le domaine d'activité principal

Domaine d'activité principal	Nombre d'associations	Proportion d'associations employeuses* (en %)
Sports	307 500	12
Loisirs, divertissements, vie sociale	281 300	4
Culture, spectacles et activités artistiques	237 100	14
Défense de causes, de droits, d'intérêts	217 100	6
Gestion de services économiques et développement local	36 000	30
Enseignement, formation et recherche non médicale	78 200	27
Santé	42 800	14
Hébergement social ou médico-social	5 100	83
Action sociale, action humanitaire ou caritative	97 100	24
Ensemble	**1 302 200**	**12**

* Ayant eu une masse salariale non nulle en 2013.
Lecture : en 2013, on compte 307 500 associations dont le domaine d'activité principal est le sport. Parmi ces associations sportives, 12 % emploient des salariés.
Champ : associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence en 2013 en France.
Source : Insee, enquête Associations 2014.

Insee

employeuses recourt à très peu de salariés : 55 % d'entre elles en ont seulement un ou deux. Au total, fin 2013, les associations s'appuient sur 1,9 million d'emplois salariés, un même salarié pouvant occuper plusieurs emplois.

60 % des emplois salariés dans le social, le médico-social et la santé

L'emploi salarié associatif est très concentré dans l'action sociale, humanitaire ou caritative, l'hébergement social ou médico-social et la santé. Ces trois domaines regroupent 60 % des emplois salariés, alors qu'ils ne représentent que 21 % des associations employeuses. Les associations de 10 salariés ou plus y sont surreprésentées, notamment dans l'hébergement social ou médico-social et l'action sociale (respectivement 70 % et 46 % des associations employeuses, contre 19 % en moyenne).

En 2013, le nombre d'heures de travail rémunérées des salariés des associations représenterait l'équivalent de 1,3 million d'emplois à temps plein *(définitions)*. L'emploi à temps partiel est très fréquent dans le monde associatif : la moitié des emplois des associations est à temps partiel. Cette part atteint 70 % dans les domaines du sport et de la culture, tandis qu'elle avoisine 30 % dans la gestion des services économiques et l'hébergement social. Compte tenu du temps partiel, la part des domaines sanitaires et sociaux dans l'ensemble des associations employeuses est encore plus importante lorsque l'on raisonne en nombre d'heures rémunérées plutôt qu'en nombre de salariés *(figure 4)*.

Du personnel mis à disposition par d'autres organismes dans l'enseignement et la formation

Outre leurs propres salariés, les associations font intervenir d'autres professionnels. Ainsi, 4 % des associations employeuses recourent à des intérimaires ou des volontaires du service civique, 17 % à d'autres travailleurs comme des stagiaires et 13 % bénéficient de personnels mis à disposition *(définitions)* par d'autres organismes publics ou privés. Le volume de travail de l'ensemble de ces intervenants est estimé à 5 % de celui des salariés directement rémunérés par les associations. Près de 80 % de ce travail est effectué par les personnels mis à disposition dans les associations d'enseignement et de formation ; dans ces dernières, il équivaut à un tiers du volume de travail de leurs salariés.

Au total, le volume du travail salarié dans les associations représenterait environ 7 % de l'emploi salarié en équivalent temps plein des secteurs marchands et non marchands.

2 Répartition des associations par domaine d'activité principal

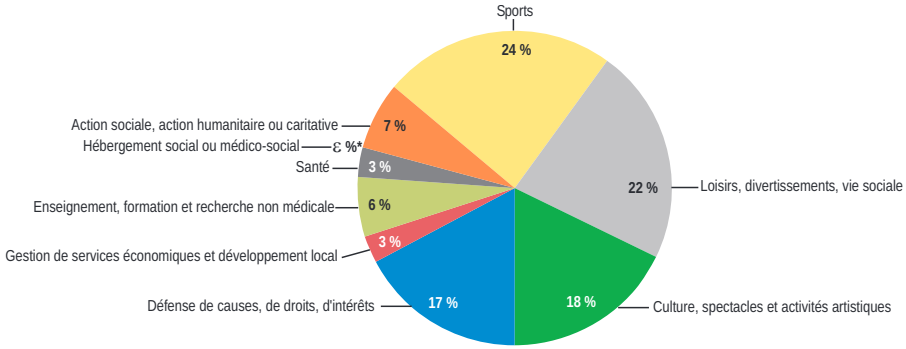

* : proche de zéro.
Lecture : en 2013, 24 % des associations sont des associations sportives.
Champ : associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence en 2013 en France.
Source : Insee, enquête Associations 2014.

3 Répartition des associations employeuses* par domaine d'activité principal

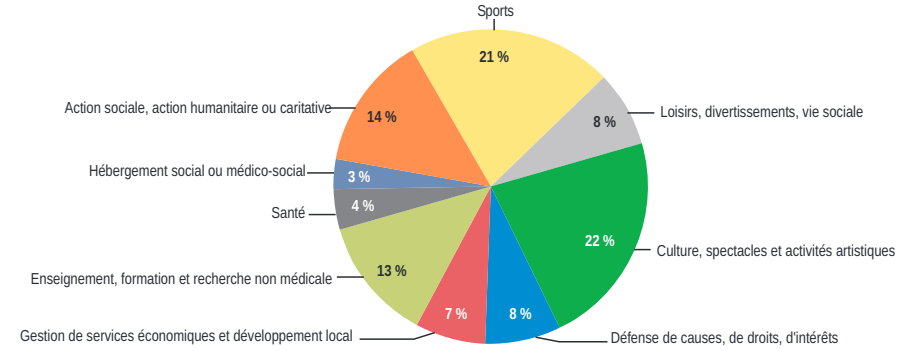

* Ayant eu une masse salariale non nulle en 2013.
Lecture : en 2013, 21 % des associations employeuses sont des associations sportives.
Champ : associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence en 2013 en France.
Source : Insee, enquête Associations 2014.

La quasi-totalité des associations recourt au bénévolat

Le bénévolat est une ressource essentielle pour la quasi-totalité des associations, employeuses ou non employeuses, quel que soit le domaine d'activité. En 2013, le nombre de participations bénévoles s'élève à 23 millions, dont 21 % dans les associations employeuses, un même bénévole pouvant participer à l'activité de plusieurs associations.

Le nombre d'heures bénévoles correspondrait à 467 000 emplois en équivalent temps plein *(définitions)* dans les associations non employeuses et 213 000 dans les associations employeuses, soit 15 % du volume de travail des salariés de ces dernières.

En considérant le nombre d'associations et le type de ressources humaines qu'elles mobilisent, plusieurs fonctionnements se dégagent. Les associations sportives (une association sur quatre) s'appuient essentiellement sur le bénévolat : elles mobilisent un quart du total des heures de bénévolat *(figure 5)*, mais seulement 4 % des heures des salariés du monde associatif. Les loisirs et la défense de causes, droits ou intérêts (environ 40 % des associations) disposent de relativement peu de ressources humaines : un tiers des heures bénévoles et 6 % des heures des salariés. Le domaine de l'enseignement, la formation et la recherche non médicale (6 % des associations) mobilise à lui seul 12 % des heures des salariés du monde associatif, ainsi qu'un volume important de travail mis à disposition par d'autres organismes. Enfin, l'action sociale, humanitaire ou caritative et l'hébergement social ou médico-social concentrent dans un petit nombre d'associations plus de la moitié des heures des salariés du monde associatif et 16 % des heures de travail bénévole. En effet, une grande partie de ces structures gère des établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées, ayant besoin de l'assistance de professionnels qualifiés pour effectuer les actes essentiels de la vie courante.

90 % des ressources financières sont concentrées dans les associations employeuses

Les ressources courantes du secteur associatif *(définitions)* s'élèvent à 104 milliards d'euros en 2013, dont 94 milliards pour les associations employeuses *(figure 6)*.

Les domaines d'activité qui emploient le plus grand nombre de salariés ont les ressources courantes les plus élevées. Ainsi, l'hébergement social ou médico-social, la santé et l'action sociale, caritative ou humanitaire représentent environ 50 % du budget des associations. Leur premier mode de financement provient de recettes d'activités publiques (respectivement 61 %, 47 % et 36 % ; *définitions*). Le budget des associations d'enseignement constitue quant à lui 14 % du total, dont 45 % résulte de recettes d'activités privées.

Chacun des cinq autres domaines pèse relativement peu dans le budget associatif (entre 6 % et 8 % pour chacun de ces domaines). La moitié des ressources des associations culturelles sont des subventions publiques *(définitions)*. Plus de la moitié du budget des associations de gestion de services économiques et de développement local et des associations de loisirs est constituée de recettes d'activités privées. Les deux premiers financements des associations de sport et de défense de causes, de droits ou d'intérêts sont les recettes d'activités privées et les cotisations de leurs adhérents ; ces dernières représentent chacune environ 30 % de leurs ressources.

Les structures budgétaires diffèrent fortement selon que l'association est employeuse ou non *(figure 7)*. En moyenne, les cotisations des adhérents ne contribuent que pour 8 % au budget des associations employeuses, mais pour 35 % à celui des non-employeuses. Pour les recettes d'activités publiques, ces proportions sont de 30 % et 4 %, les associations non employeuses réalisant peu de commandes ou de prestations pour le compte d'organismes publics. Les subventions publiques représentent aussi une part plus importante du budget des associations employeuses que de celui des non-employeuses, à l'inverse des dons et du mécénat. Par ailleurs, 7 % du budget des associations employeuses et 9 % de celui des non-employeuses proviennent d'autres ressources courantes ; celles-ci peuvent inclure des montants non répartis dans les autres postes budgétaires, à côté de reprises sur amortissements et provisions, de transferts de charge, etc.

Plus de la moitié des associations bénéficient d'avantages en nature

Pour fonctionner, la majorité des associations – qu'elles soient employeuses ou non – disposent également d'avantages en nature, *via* des mises à disposition, gratuites ou à des conditions avantageuses, de locaux, matériels, équipements, etc. Pouvant se cumuler, ces avantages portent le plus souvent sur la mise à disposition de locaux ou de terrains (pour 52 % des associations), d'équipements (14 %) et la gratuité ou une tarification avantageuse de l'énergie ou de l'eau (17 %). Les associations sportives, culturelles et de loisirs bénéficient beaucoup plus souvent d'au moins un de ces avantages, et notamment de locaux ou de terrains.

Des actions souvent locales, mais pas toujours conduites isolément

Une grande partie des associations (42 %) intervient principalement au niveau local (immeuble, quartier, commune), tandis que 27 % le font à l'échelle intercommunale, 14 % au niveau départemental et seulement 17 % à un niveau régional ou suprarégional. Les associations employeuses ont toutefois un rayon d'action plus étendu que les non-employeuses, quel que soit le domaine d'activité : un quart cible plutôt des actions ne dépassant pas la commune, un autre quart s'oriente vers la région ou une aire géographique plus large.

Le rayonnement territorial diffère selon les domaines d'activité. En effet, les associations de loisirs qui proposent des activités de proximité et celles de défense de causes, de droits ou d'intérêts (notamment les associations de locataires ou de résidents) sont plus actives au niveau du quartier et de la commune. À l'inverse, les domaines les plus présents au niveau supracommunal sont l'hébergement social ou médico-social et l'enseignement.

Malgré ce rayonnement plutôt local et un grand nombre de petites unités, les associations ont souvent des liens, formalisés ou non, avec d'autres associations. En 2013, 35 % font partie d'un ou de plusieurs réseaux d'associations. Cette appartenance est plus fréquente dans les associations employeuses (51 %). Elle permet notamment de mutualiser les moyens humains, matériels et financiers ou de

4 Répartition des heures de travail rémunérées des salariés des associations par domaine d'activité principal

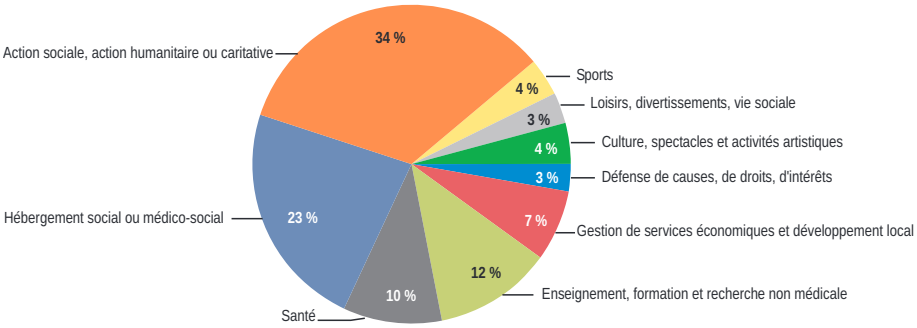

Lecture : en 2013, 4 % des heures de travail rémunérées des salariés des associations sont effectuées dans les associations sportives.
Champ : associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence en 2013 en France.
Source : Insee, enquête Associations 2014.

5 Répartition des heures de bénévolat par domaine d'activité principal

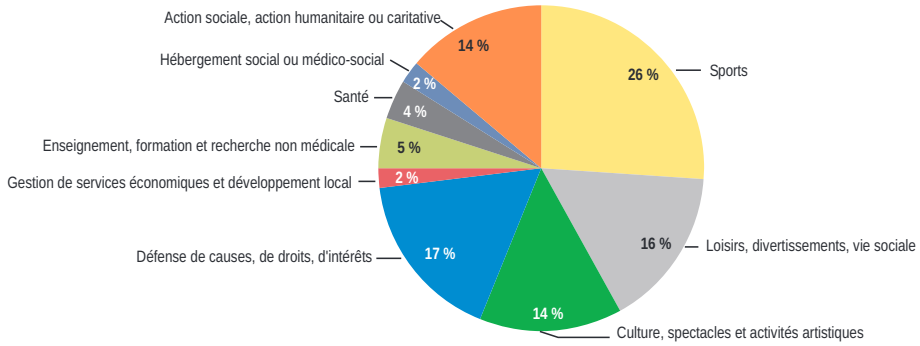

Lecture : en 2013, 26 % des heures de bénévolat sont effectuées dans les associations sportives.
Champ : associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence en 2013 en France.
Source : Insee, enquête Associations 2014.

6 Ressources courantes des associations employeuses et non employeuses

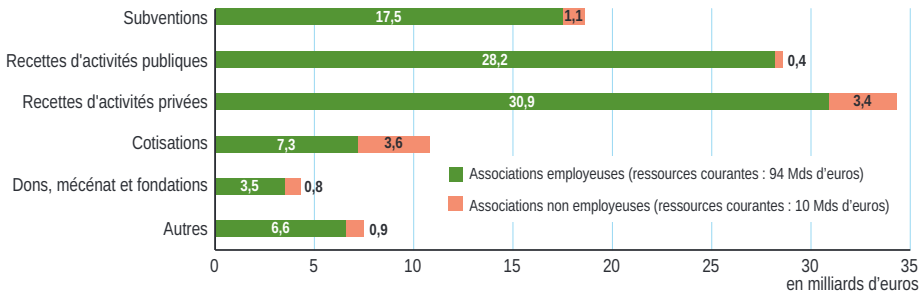

Lecture : en 2013, les associations employeuses ont bénéficié de 28,2 milliards d'euros de recettes d'activités publiques.
Champ : associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence en 2013 en France, hormis les associations ayant pour finalité principale de collecter des sommes d'argent pour les redistribuer auprès de bénéficiaires et les sociétés de courses liées aux hippodromes.
Source : Insee, enquête Associations 2014.

7 Structure des ressources courantes des associations employeuses et non employeuses

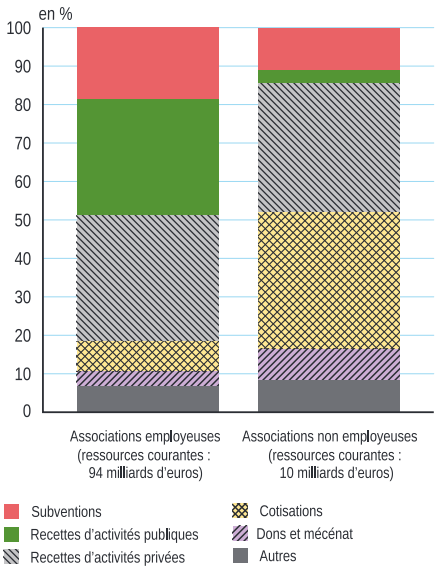

Lecture : en 2013, les cotisations représentent 7,7 % des ressources courantes des associations employeuses et 35,4 % de celles des associations non employeuses.
Champ : associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence en 2013 en France, hors celles ayant pour finalité principale de collecter des sommes d'argent pour les redistribuer auprès de bénéficiaires et les sociétés de courses liées aux hippodromes.
Source : Insee, enquête Associations 2014.

coordonner une action en commun sur un territoire. Une association peut également être contrainte d'adhérer à un réseau : c'est le cas, par exemple, des associations sportives pour lesquelles l'affiliation à une fédération permet de participer aux compétitions. ■

Sources

L'**enquête Associations** a été réalisée par l'Insee fin 2014, suite à une des recommandations principales du rapport « Connaissance des associations » du Cnis de décembre 2010 *(bibliographie)*. Il s'agit de la première enquête de la statistique publique couvrant l'ensemble du monde associatif et ayant les associations comme unités enquêtées. L'objectif de l'enquête est de fournir des données statistiques de cadrage sur l'ensemble des associations relevant de la loi 1901 et assimilées, quel que soit leur domaine d'activité. Les principaux thèmes abordés portent sur les ressources humaines et financières des associations (objet de la présente étude), leurs dépenses, leur organisation, leur rayon d'intervention et l'évolution récente de leur situation et des difficultés qu'elles ont pu rencontrer au cours des trois dernières années. Ces associations ont été sélectionnées dans le répertoire Sirene des unités légales et dans le Répertoire national des associations (duquel ont été préalablement soustraites les associations également présentes dans Sirene) de façon à être représentatives de l'ensemble des associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence administrative en 2013, qu'elles aient employé des salariés en 2013 ou non.
Le questionnaire a été envoyé à 34 400 associations implantées en France : pour moitié, des **associations employeuses** (ayant eu une masse salariale non nulle en 2013) et pour moitié, des **associations non employeuses**. Le questionnaire destiné aux associations employeuses était plus détaillé que celui des non-employeuses. Cependant, les deux types d'associations devaient définir l'activité les représentant le mieux parmi une liste de près de 70 possibilités, regroupées en 9 grands domaines, pour saisir finement la diversité de leur action dans la vie économique et sociale et pour disposer d'une information comparable sur l'activité de toutes les associations. En effet, le secteur d'activité appréhendé *via* la nomenclature d'activité française (NAF rév. 2) n'est pas disponible pour les associations présentes uniquement dans le Répertoire national des associations.

Définitions

Les **bénévoles** consacrent une partie de leur temps, sans rémunération, à la vie de l'association. Le nombre de participations bénévoles diffère du nombre de bénévoles : certains bénévoles participent à l'activité de plusieurs associations et sont ainsi comptés plusieurs fois dans le nombre des participations bénévoles.
Le nombre de **salariés en équivalent temps plein** est estimé en divisant le nombre total d'heures rémunérées des salariés déclaré par le volume d'heures rémunérées annuel théorique de 1 820, soit 35 heures de travail par semaine pendant l'année.
Le nombre de **bénévoles en équivalent temps plein** est estimé en divisant le nombre total d'heures effectuées par des bénévoles par le volume d'heures travaillées annuel théorique de 1 645, soit 35 heures de travail par semaine pendant l'année, en tenant compte de cinq semaines de congés.
Les **personnels mis à disposition** sont des personnels d'un organisme extérieur (public ou privé, hors agences d'intérim), qui travaillent pour l'association sans être directement rémunérés par elle.
Les **ressources courantes** sont les moyens financiers dont disposent les associations pour mettre en œuvre leurs actions. À noter qu'ont été enlevées de la présente étude les ressources courantes des associations dont la finalité principale est de collecter des sommes d'argent pour les redistribuer aux bénéficiaires, comme les associations de moyens de groupes mutualistes, et celles des sociétés de courses liées aux hippodromes.
Les **recettes d'activité d'origine privée ou publique** sont l'ensemble des recettes perçues par l'association lors de la vente de marchandises ou la réalisation de prestations de services auprès de particuliers, de personnes morales privées ou publiques.
Une **subvention publique** est une aide financière attribuée par une personne morale publique pour un projet établi à l'initiative de l'association sur une durée déterminée et sans contrepartie.

Bibliographie

- Archambault E., Accardo J., Laouisset B., « Connaissance des associations », *rapport du groupe de travail du Cnis*, n° 122, décembre 2010.
- Bisault L., Deroyon J., « L'économie sociale, des principes communs et beaucoup de diversité », *Insee Première* n° 1522, novembre 2014.
- Burricand C., Gleizes F., « Trente ans de vie associative : une participation stable mais davantage féminine », *Insee Première* n° 1580, janvier 2016.
- Tchernonog V., « Le paysage associatif français : mesures et évolutions », Dalloz, *Juris éditions*, 2e édition, novembre 2013.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : STE
Impression : Jouve
Code Sage IP161587
ISSN 0997 - 3192

© Insee 2016

- ***Insee Première*** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : www.insee.fr/collections-nationales
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : http://www.insee.fr/abonnements

Pour vous abonner à ***Insee Première*** et le recevoir par courrier : http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16

Insee
Mesurer pour comprendre